

Lamoureux Morin Lamoureux

a v o c a t s Société en nom collectif

Me Yves Morin
Me Jacques Lamoureux
Me Normand Léonard
Me Helena P. Oliveira
Me Isabelle Leblanc
Me Valérie Lafortune

Longueuil, le mercredi 9 mai 2012

« Sous toutes réserves »

Par huissier

Monsieur Benoît Richer
Directeur du Services des Ressources
Humaines à la Ville de Québec
Hôtel de Ville de Québec
2, rue des Jardins
Québec (Québec) G1R 4S9

OBJET : Décision de la Commission des relations
du travail du 26 avril 2012

Monsieur,

Nous représentons le Syndicat des employées et employés manuels de la Ville de Québec, section locale 1638, Syndicat canadien de la fonction publique.

Nous avons été informés que des problèmes d'application de la décision du 26 avril 2012 vous avaient été signifiés, le 7 mai dernier, par notre client, et qu'au moment de la rédaction de la présente, ces problèmes existent toujours.

En conséquence, nous vous signifions, à toutes fins que de droit, la décision de madame la juge administrative Anne Parent, qui a fait l'objet d'un dépôt au bureau du greffe de la Cour supérieure de Québec.

Veillez donc agir en conséquence.

LAMOUREUX, MORIN, LAMOUREUX

par :



YVES MORIN, avocat

YM/lh
p.j. Décision